Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213502834-20260309-2026_03_27-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
**Commune de Saint Jean Sur Vilaine**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 09/03/2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 13 | 13 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité**<br>Pour : 13<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 9 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Saint Jean Sur Vilaine s'est réuni à la Mairie : Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FAUVEL Marc, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/03/2026.

**Présents** : M. FAUVEL Marc, Maire, Mme BASLÉ Marie-Pierre, M. DAVENEL Dominique, Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline, M. LEBRETON David, Mme LERAY Stéphanie, M. LETORT Anthony, Mme BÉDIER Mélanie, M. BOURGES Benoît, Mme CRESPEL Annick, Mme DESCHAMP-POZZAN Sandrine, M. JEULAND Philippe, M. LE FAOU Frédéric

**Absents excusés** : M. MESTRARD Emmanuel, Mme TRAVERS Patricia

**A été nommé(e) secrétaire** : LEBRETON David

**2026-03-27 – Contrat de vérification annuelle des équipements incendie (désenfumage, alarme, incendie, éclairage)**

Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 22 septembre 2025, le Conseil Municipal avait retenu la proposition de l'entreprise NORMÉO pour la location et maintenance des extincteurs situés dans les différents bâtiments communaux.

Ce devis ne comprenait pas la vérification annuelle des équipements incendie situés dans les bâtiments communaux (bloc de secours, trappe de désenfumage, centrale alarme incendie).

NORMÉO nous a fait parvenir un devis pour cette maintenance supplémentaire :

norméo
du contrôle à la sécurité

552.00 € H.T. / an
(662.40 € T.T.C./an )

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise NORMÉO d'un montant de 552.00 € H.T. (662.40 € T.T.C) et autorise Mr Le Maire à le signer.***

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/03/2026

*Le Maire*
*Marc FAUVEL*

MAIRIE DE ST-JEAN-SUR-VILAINE (Ille-et-Vilaine)

*Secrétaire de séance*
*LEBRETON David*